

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

180 est, rue Sainte-Catherine, Montréal
Téléphone : P.Lateau 8511*

AdministrateurPIERRE ASSELIN
Secrétaire de la RédactionPIERRE BOUCHER

On est prié d'envoyer toute correspondance à la case 4018 de l'Hôtel des Postes en mentionnant sur l'enveloppe le service (Rédaction ou Administration) auquel on veut s'adresser.

L'ORDRE

Quotidien de culture française et de renaissance nationale

Directeur-fondateur : OLIVAR ASSELIN

Un ordre imparfait
vaut mieux que le désordre.

TARIF DES ABONNEMENTS

	1 an	6 mois	3 mois
En ville, par la poste	\$9.00	\$4.75	\$2.50
Canada (hors de Montréal), Royaume-Uni, France et Espagne	\$6.00	\$3.25	\$1.75
Etats-Unis et Amérique du Sud Autres pays	\$6.50 \$5.00	\$3.50 \$2.25	\$1.85 \$1.25

L'abonnement est payable d'avance par mandat-poste ou chèque affranchi, accepté et payable au pair à Montréal.

Première année — No 257

Le numéro: 5 sous

Montréal, mercredi 16 janvier 1935

Une deuxième lettre de Mgr Camille Roy

suivie de deux notes de M. Asselin

Nous recevons cette deuxième lettre de Mgr Camille Roy en réponse aux observations dont nous avions fait suivre celle du 9 janvier :

UNIVERSITÉ LAVAL
Cabinet du Recteur

Québec, 12 janvier 1935.

Monsieur Olivar Asselin,
Directeur de L'ORDRE,
Montréal.

Monsieur,
Les observations dont vous accompagnez hier la publication de ma lettre du 9 janvier, m'obligent à une nouvelle mise au point, que je vous prie de faire connaître, dans votre journal, à vos lecteurs.

1° Vous affirmez gratuitement que je n'ai jamais osé exprimer par écrit mon jugement sur Maria Chapdelaine. Je m'excuse de vous inviter à me lire, mais je vous renvoie à mon Histoire de la Littérature canadienne, pages 224 et 225; j'y consacre une page et demie au roman de Louis Hémon, et j'y « heurte » — j'ai heurté dans mes critiques plus souvent que vous ne croyez, M. Asselin; mais je l'ai fait poliment, et voilà pourquoi vous ne vous en êtes jamais aperçu — j'y heurte précisément l'une de ces opinions contraires à la mienne, auxquelles je faisais allusion dans ma réponse du 9 janvier à votre article Rémémorance.

Je n'ai pas d'ailleurs, la prétention de croire que mon silence aurait pu, comme vous le supposez avec ironie, « laisser errer dans leur appréciation de Maria Chapdelaine tous les professeurs de littérature des petits séminaires affiliés à l'Université Laval ». Vous n'auriez pas commis cette inutile méchanceté si vous aviez seulement pris la peine de vous informer avant d'écrire.

2° Vous commétez une malhonnêteté en fabriquant le sophisme de votre deuxième observation; vous voulez ainsi au prix du bon sens paraître me mettre en contradiction avec moi-même. De ce que j'ai déclaré que Jean Rivard « offre un tableau de nos moeurs plus complet que celui que l'on trouve dans Maria Chapdelaine », vous concluez qu'il devrait en être logique, dans ma pensée, être supérieur à Maria Chapdelaine. Vous écrivez: « De ces deux oeuvres qui présentent un même tableau de moeurs, comment le meilleur peut-il être au point de vue littéraire et artistique? celui dont la peinture est la moins fidèle ou la moins complète? »

D'abord il était pitoyable de conclure que Jean Rivard et Maria Chapdelaine offrent un même tableau de moeurs. Deux romanciers peuvent peindre nos moeurs canadiennes sans faire le même tableau. Et Dieu sait si Louis Hémon a fait autre chose que Gérin-Lajoie. Gérin-Lajoie a été amené par son sujet à faire une description presque complète de nos moeurs rurales. Ce que n'a pas voulu faire Louis Hémon, son sujet plus ramassé ne comportant pas, d'ailleurs, une aussi vaste peinture.

Mais là où paraît le sophisme malhonnête ou inintelligent c'est lorsque vous écrivez que la peinture la plus complète doit être la plus fidèle, et parlant la meilleure. Depuis quand la largeur d'un tableau est-elle la mesure de sa valeur, et au point de vue vérité, et au point de vue art? On peut faire un tableau très large de nos moeurs, et le faire très lerc, comme a fait Gérin-Lajoie; on peut faire un tableau plus étroit quant au sujet à peindre, le faire très fidèle, et faire un chef-d'oeuvre, c'est ce qu'a fait Louis Hémon.

3° Vous attribuez à une inintelligence de ma part l'interprétation que j'ai faite du qualificatif de cuistre que vous avez employé. Je n'aurais pas compris la différence qu'il y a entre « une opinion de cuistre » et l'opinion d'un cuistre ». Dès lors: que vous avez cru bon d'employer le mot cuistre pour qualifier le jugement que vous m'attribuez, sur Jean Rivard, je n'ai pas songé à mon voisin pour lui coller le compliment, et ce ne sont pas vos finasseries grammaticales qui feront passer votre polissonnerie.

Veillez recevoir, Monsieur, l'expression de mes sentiments dévoués.

Camille ROY, pte.

Notes du Directeur de L'ORDRE:

1° Mgr Roy a donc parlé de Maria Chapdelaine, et nous lui devons d'humbles excuses pour avoir douté du fait. Et son jugement est bel et bien contraire à ce qu'avait compris M. Atherton. Cela nous apprendra à rechercher son appréciation de l'oeuvre capitale d'Hémon dans ses articles ordinaires de la revue qu'il dirige, LE CANADA FRANÇAIS, organe de l'Université Laval, plutôt que dans un manuel où il ne pouvait consacrer à ce livre que quelques lignes. Faisons au moins observer que le court passage de l'Histoire de la littérature canadienne (une page et demie à peine) auquel nous renvoie Mgr Roy figure dans l'édition de 1930, et qu'il ne saurait avoir été

écrit longtemps auparavant car on y lit: « Beaucoup de romans de moeurs parus chez nous depuis 1920, bien qu'inférieurs au point de vue de l'art de la composition à Maria Chapdelaine, ne sont pas étrangers à son influence. » 1930, c'est plus de treize ans après l'apparition de Maria Chapdelaine. Notre critique avait donc pris le temps de motiver son arrêt de manière à « heurter » le moins d'opinions possible, selon son habitude. A remarquer que les nombreux « romans de moeurs parus chez nous entre 1920 et 1930 », et qui, pour parler comme Mgr Roy, « ne sont pas étrangers » à l'influence de Maria Chapdelaine — autrement dit, à l'influence que l'oeuvre d'Hémon aura exercée — ne sont pas par comparaison, au sens de notre critique, proprement inexistantes, mais seulement « inférieurs au point de vue de l'art de la composition ». Et tout cela, joint à la comparaison incontestablement établie par Mgr Roy entre un simple ouvrage de propagande colonisatrice comme Jean Rivard et une oeuvre capitale comme Maria Chapdelaine, aide à comprendre que Mgr Roy, à l'époque de son entretien avec M. Atherton (aux environs de 1919) ait vraisemblablement exprimé l'opinion qui avait tant ému ce professeur de lettres.

2° A propos de ma distinction entre « une opinion de cuistre » et l'opinion d'un cuistre », Mgr Roy écrit que ce ne sont pas mes « finasseries grammaticales » (1) qui feront passer ma « polissonnerie ». Pour être universitaire on n'est pas tenu de connaître toutes les subtilités de sa langue, et la preuve en est, par exemple, qu'alors que Mgr Roy écrit du « cabinet du Recteur », ce qui est, dans son cas, le terme propre, M. l'abbé Maheux n'écrit pas du « secrétariat général » mais du « bureau du secrétaire général », terme moins propre. Il y a toutefois des mots dont tout homme instruit connaît le sens, et « polissonnerie » est de ceux-là, que Littré et Beaujean définissent ainsi: Action de vagabonder. Acte, parole, tour de polisson. Acte ou parole trop libre.

Aujourd'hui, la polissonnerie n'a plus guère que le sens d'action, de parole libre, licencieuse.

Je l'assure respectueusement à Mgr Roy, sa ceinture violette ne m'a jamais suggéré d'actions ni inspiré de paroles libres ou licencieuses.

Olivar ASSELIN

(1) Tu parles d'une « finasserie »!

Échos

Charité bien ordonnée

● Pignochet rencontre une femme d'aspect minable qui tient à la main un petit garçon de quatre ans: l'enfant pleure à chaudes larmes.

Pignochet s'arrête, apitoyé:
— Qu'est-ce qu'il a, ce mioche?
— En passant devant un pâtisseries, il a vu à l'étalage un éclair au chocolat: il me l'a demandé. Mais ça coûte un franc; je n'ai pas les moyens. J'ai refusé. C'est pour ça qu'il pleure.

Pignochet tira de son gousset une pièce de cinq francs.
— Allez lui acheter son éclair, à ce gosse, et rapportez-moi la monnaie.
Quelques minutes après la femme revient avec l'enfant qui a le sourire, — et la monnaie.

— Voilà qui va bien, dit Pignochet, en empochant les jetons, maintenant tout le monde est heureux: le gosse parce qu'il a son gâteau, vous, parce que votre petit garçon ne pleure plus, le pâtisseries parce qu'il a vendu un gâteau et moi parce que je me suis débarrassé d'une fausse pièce.

Petites annonces

● Annonce publiée par le BULLETIN AGRICOLE DE NANTÈS:

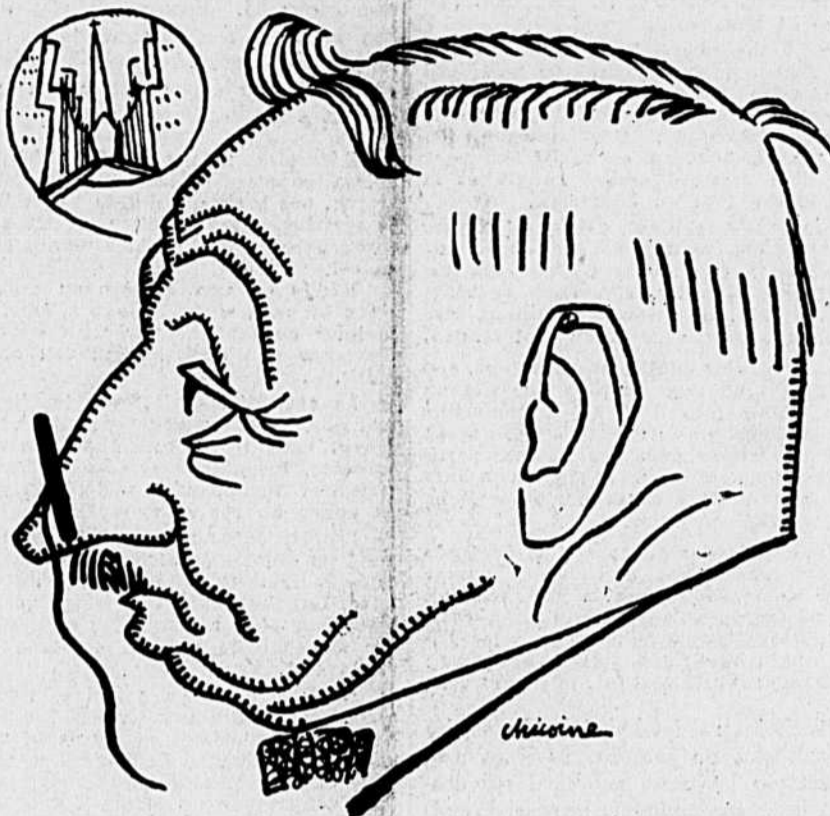
On demande une jeune fille de 12 à 15 ans, chrétienne, pour garder 3 vaches, aux environs de Nantes. Soins maternels.

Dans le quartier de Vaugirard:
Meubles anciens,
Y..., fabricant.

A Montmartre, cette enseigne en anglais de la Butte:
Abbess's Bar

L'enseignement de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales, 535 avenue Viger, prépare au commerce, à la publicité, au journalisme, compléters, avantageusement les connaissances professionnelles de l'avocat et du notaire. Cours du jour, du soir et par correspondance. — Tél.: HA 6209. (r-s)

L'ARCHITECTURE



M. Aristide Beaugrand-Champagne

LES IDÉES ET LES FAITS

I. — Le régime corporatif dans un pays exportateur

Produisant une forte quantité de matières premières telles que l'or, le nickel, l'amiante, mais insuffisamment outillé pour ouvrir ces produits et se passer de l'industrie étrangère, le Canada économique dépendra longtemps encore des Etats-Unis, de l'Angleterre, des principaux acheteurs de l'Empire britannique et des quelques pays d'Europe qui sont restés ses clients depuis 1929. Sauf pour Cunegondius Mazettus, de l'ACTION CATHOLIQUE, il est évident que le régime corporatif, institué au Canada, mettrait notre pays en posture d'infériorité, ne serait-ce qu'en haussant les salaires et, automatiquement, le prix de revient de la production. En sorte que, sous prétexte de fidélité aux directives pontificales, nous nous réduirions nous-mêmes à la faillite.

La doctrine corporative est tout entière, quant à ses principes généraux, dans les ouvrages de La Tour du Pin — que nous avons commentés ici il y a quelque temps — et l'encyclopédie de Léon XIII, *Reverentium Nostrarum*. Or, l'un des chefs de l'action sociale de cette époque, Albert de Mun, compagnon d'armes de La Tour du Pin, a dit plus d'une fois que la réforme corporative « devait être générale, sans quoi elle n'aboutirait qu'à mettre l'économie d'un pays sous la dépendance de ses voisins qui auraient conservé l'économie libérale, plus favorable à la production intensive ». C'est en toutes lettres ce que L'ORDRE prétend, au grand scandale de Cunegondius Mazettus et des vieilles filles que ce croisé bouleverse d'admiration. Les mots que je viens de souligner ne sont pas extraits, comme on pourrait le croire, d'une revue maçonnique, mais de l'AMI DU CLERGÉ du 22 mars 1934, page 183, le colonel. Dans un discours prononcé à la séance de clôture de l'Assemblée générale des Cercles catholiques, sur la législation sociale et le régime corporatif, Albert de Mun disait (citation de l'AMI DU CLERGÉ):

... Nous souhaitons aussi que cette législation sociale ne soit pas l'oeuvre d'un Etat isolé, où les obstacles de la concurrence pourraient la frapper d'impuissance, mais que, sous l'inspiration de l'Eglise, seule capable assurément de déterminer un pareil concert, une législation internationale règle la protection des faibles...

Cunegondius conviendra que ce qui était vrai vers 1880 l'est encore davantage aujourd'hui que l'économie libérale, surtout dans les pays relativement jeunes comme les Etats-Unis et les dominions, a édifié une vaste machine de production et de vente, de crédit et de spéculation, en hypothéquant jusqu'à l'expansion future de la vie économique. Poussez dans cet engrenage, après l'avoir désarmé pour la concurrence, un pays de dix millions d'habitants, vivant surtout de son commerce d'exportation: combien de temps vivra-t-il?

Il y viendront tous! comme aime à dire Maurras. Les municipalités ruinées ou en voie de se ruiner par la faute d'Ottawa devraient s'unir, ainsi que le propose la FREE PRESS, contre cette dictature politique qu'exerce l'Etat central depuis l'arrivée de M. Bennett au pouvoir.

II. — L'autorité doit être où est la responsabilité!

L'un des premiers arguments de L'ORDRE contre l'administration fédérale, c'est qu'elle tend à accroître son autorité dans le même temps qu'elle se décharge de ses responsabilités sur les gouvernements provinciaux. Le chômage dérivant de l'arrêt du commerce et de l'industrie, régit par l'Etat fédéral, celui-ci devrait défrayer le coût des allocations de chômage sans le secours financier des Provinces. C'est ce que prétend avec nous la FREE PRESS de Winnipeg:

Le chômage en général ne vient pas de causes locales, et le fardeau des allocations de chômage ne devrait être supporté que dans une faible mesure par les gouvernements locaux. Le chômage provient de causes générales, exceptionnelles, et l'assistance aux chômeurs est certainement, pour la forte partie, une obligation d'ordre fédéral. Le gouvernement fédéral n'a pas l'ombre d'une excuse pour éluder cette responsabilité, comme il le fait actuellement, et laisser les municipalités sous le fardeau écrasant des allocations de chômage. Les villes du Canada sont à peu près dans la situation des villes de jadis, qui devaient payer un lourd tribut à leurs conquérants.

Il y viendront tous! comme aime à dire Maurras. Les municipalités ruinées ou en voie de se ruiner par la faute d'Ottawa devraient s'unir, ainsi que le propose la FREE PRESS, contre cette dictature politique qu'exerce l'Etat central depuis l'arrivée de M. Bennett au pouvoir.

III. — Le vocabulaire de la médecine

De tous les lexiques spéciaux de la langue française, celui de la médecine est probablement le plus mobile, le plus important et, à certains égards, le moins modeste. Toute découverte, par exemple celle de la psychanalyse, accroît le vocabulaire médical de milliers de néologismes. La-dessus, je lis dans le CURRENT COMMENT une note anonyme qui intéresse particulièrement le Canada. C'est la critique d'un essai du Dr Herbert R. Hunter, *Language, Jargon, and Modern Medicine*. Celui-ci dit, entre autres choses, que le mot français de médecin, ainsi que le mot allemand *arzt*, est fort supérieur pour la formation, l'harmonie et la propriété aux équivalents anglais *physician* (que notre presse traduit inévitablement par *physicien*), *medical practitioner*, *doctor of medicine*, ou ces néologismes barbares: *mediciner*, *medic*, *medico*. Il nous apprend aussi que le vieux mot anglais, *leech*, s'est démodé en passant dans la langue des prêteurs sur gage. Le mot *surgeon* est resté dans le vocabulaire médical, après une évolution de six siècles au cours de laquelle il a changé trente fois d'orthographe; *physician*, désignant le médecin chirurgien, s'est d'abord épilé avec un *f* et même, croit M. Hunter, avec un *v*. Quant au mot *practitioner*, bien qu'il existe depuis quatre cents ans, il n'était guère employé avant le milieu du XIXe siècle.

M. Hunter se moque ensuite du jargon scientifique et, singulièrement, du jargon médical. En voici un exemple amusant: « He was subjected by the nurse to the administration of a hypodermic infection of morphine. » Sur ce point, la médecine française n'est pas en reste avec la médecine anglo-américaine. Imaginez la douleur du patient dont la migraine dégénère en... céphalalgie! Mais il n'y a pas que la pédanterie qui crée

des néologismes; aux Etats-Unis, les médecins sont atteints, comme les gangsters et tous les hommes de profession libérale, de *medical slang*. L'intestin se dit *gut*. « Quand le chirurgien, écrit M. Hunter, parle de « chronic appendix » et le gynécologue d'une « abdominal woman »; quand le dermatologiste « puts the patient on iodides » ou que l'interne dit d'un patient qu'il « runs a swinging temperature », ils parlent tous le *slang*. » Et voici la perle des perles: le gynécologue pratiquant l'opération césarienne dit qu'il « fait un César » (excusez-la).

Le rédacteur anonyme du CURRENT COMMENT ajoute qu'il y a tout au plus cent bons écrivains médicaux dans notre pays. D'aucuns affirment même qu'il y en a à peine dix ou douze. On comprendra d'autant mieux le mérite des médecins de langue française qui peuvent disserter dans un style clair des choses de leur profession. Ceux-là, ils se comptent sur les dix doigts. Les lecteurs de L'ORDRE auront remarqué avec quelle aisance s'exprime notre collaborateur le Dr Séguin. Abstraction faite du fond, ses articles dépassent pour la fluidité de la langue, la correction de la syntaxe, la propriété des termes, la plupart des articles de même nature qui se publient ailleurs. N'a-t-on pas raison de dire que nos médecins sont les seuls, avec nos paysans, qui aient conservé l'esprit français?

Lucien PARIZEAU

Evénements

M. Valmore Gratton

Encore un des nôtres à l'honneur. Comme M. Benoit Robillard, récemment nommé gérant de district de la Compagnie du Téléphone, M. Valmore Gratton, que l'Agence canadienne de publicité vient de s'attacher en qualité de conseiller technique, est un diplômé de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Montréal. Le nombre croît sans cesse de ceux qui, sortis de cette institution, parviennent par leur compétence aux postes les plus élevés dans les domaines les plus divers. Grâce aux succès de ses élèves et à l'activité de son Association des diplômés, cette école est en train de se créer une réputation qu'elle mérite d'ailleurs amplement.

M. Gratton représente bien la nouvelle jeunesse canadienne-française, enfin décidée à s'imposer à tous et à ne s'en laisser imposer par personne. Après ses études à l'Ecole de l'avenue Viger, il est allé aux Etats-Unis faire des recherches personnelles en science statistique, d'abord à l'Université Columbia de New-York, puis auprès du gouvernement de Washington et de l'agence Babson, de Boston. Revenu au Canada, il a tenu à s'initier aussi rapidement que possible à divers genres d'entreprises. Sur de lui-même, il ne craignait pas, pour cela, de quitter un emploi où il n'avait plus rien à apprendre pour rechercher une nouvelle situation qui lui permettrait d'augmenter son bagage intellectuel. Il a ainsi fait le tour de plusieurs maisons d'affaires importantes, mettant à profit les connaissances acquises et cherchant par la pratique à en acquérir de nouvelles. Cela lui a valu une compétence que le fait d'apprécier hautement. Cette expérience, il a voulu la mettre au service des autres. C'est dans ce but qu'il avait fondé le Technical Research Service, agence de renseignements destinée aux petites et moyennes entreprises à qui leurs modestes ressources ne permettent pas d'organiser leur propre service. Malheureusement, un marché trop restreint n'a pas permis à cette initiative de durer plus de trois ans et demi. Peut-être ceux qui auraient pu en bénéficier n'en ont-ils pas compris toute l'utilité.

Comme M. Robillard et plusieurs autres, M. Gratton nous fait honneur. Ce sont de pareils exemples qui enseignent à notre jeunesse la voie du succès et lui donne le courage de s'y engager.

Changements ministériels
Après les mutations de personnes, les mutations de choses. Aux nominations de MM. Hanson et Stirling, occasionnées par les démissions de MM. Stevens et McLaren, succéderont probablement la fusion des deux ministères des Chemins de fer et de la Marine et l'adjonction au ministère des Postes des services du téléphone et du télégraphe. Il en sortirait donc deux ministères d'aspect nouveau; le premier pourrait s'appeler « ministère des Transports » et le second « ministère des Communications ». On fait observer que ces changements permettraient d'effectuer des économies. Ce qu'il n'est pas moins intéressant de signaler, c'est qu'en groupant sous une même direction des services connexes, on en améliorerait probablement l'efficacité. Espérons qu'à force de remaniements on parviendra à doter notre pays d'une excellente Administration.

Jean-Claude MARTIN

Et maintenant, la revision!

par André BOWMAN

Par 477.000 voix contre 49.000, les Sarrois viennent de se prononcer en faveur du retour à l'Allemagne hitlérienne. Quelles qu'aient pu être les prévisions sur l'issue du plébiscite, on demeure confondu du résultat. Non certes qu'il y ait eu la moindre illusion à conserver sur les sentiments des habitants de la Sarre. Mais on aurait pu s'attendre à un mouvement d'opinion contre la dictature barbare qui règne en pays hitlérien. Cette réaction a été faible, presque nulle, et le territoire revient à l'Allemagne après un plébiscite triomphal pour celle-ci. A quoi tient la faiblesse numérique des partis d'opposition, c'est ce que seule une connaissance approfondie de la psychologie allemande et des conditions matérielles dans lesquelles s'est fait le plébiscite peut expliquer.

Le premier facteur a joué un rôle dominant dans le plébiscite; mais le second n'est pas pour cela négligeable. Voyons un peu dans quelles conditions s'est effectué ce mouvement de retour au Reich.

Tout d'abord, il est certain que les Sarrois ont été, tout comme leurs compatriotes du Reich, victimes de ce phénomène d'hallucination collective qui a porté Hitler et ses partisans au pouvoir. Malgré l'expérience politique et économique qui s'est déroulée pendant deux ans à leurs portes, les Sarrois n'ont rien compris à leurs intérêts. Ils sont restés prisonniers de sentiments que l'on veut qualifier de patriotiques mais qui ne le sont pas. Ils se sont enfermés dans cette formule en honneur en Allemagne depuis l'effondrement définitif des partis d'ordre: « Faites n'importe quoi, mais quelque chose de mauvais, mais faites quelque chose. »

Ce n'est pas par patriotisme que les Sarrois reviennent à l'Allemagne, c'est par sentiment grégaire. Chacun, dans la Sarre, a cru qu'il trouverait dans le national-socialisme une nouvelle formule lui assurant sinon le bonheur, du moins quelque chose vague que recherchent tous les Allemands depuis la guerre, qui les a désaxés. Ce sentiment a été si fort qu'il a fait oublier aux Sarrois leurs intérêts véritables. La même chose s'est produite en Allemagne lors de l'avènement d'Hitler. Le phénomène est d'ordre psychologique et jette un jour étrange sur le processus de raisonnement des masses germaniques, toujours grégaires.

Quant au manque de réactions, il s'explique de la même façon qu'en Allemagne lorsque les socialistes se sont laissés jeter en prison sans même résister. Les socialistes allemands ne sont pas des gens convaincus; ils sont incapables de se faire tuer pour leur doctrine, et quand ils se sentent les moins forts ils se rallient instinctivement à la masse la plus dynamique. Autrement dit, de tous les partis politiques d'après-guerre, il n'y a que le national-socialisme à posséder ce dynamisme irrésistible. Les socialistes allemands se sont associés au mouvement hitlérien avec la même facilité qu'ils s'en sépareraient s'ils découvraient une doctrine plus vivace encore.

Le résultat du plébiscite n'a donc rien d'étonnant. La seule chose qui puisse surprendre, c'est le manque total de réaction, aussi bien du côté de la population, en tant que catholique, que du côté des masses ouvrières, en tant que socialistes plus ou moins convaincus.

Les conditions dans lesquelles ont eu lieu les élections méritent d'être soulignées. Depuis des années, Berlin travaillait systématiquement à mettre tous les atouts de son côté pour le grand jour. Les dirigeants n'ont reculé devant aucun moyen, aucune dépense, pour faire voter les Allemands sarrois, et même d'autres, en faveur d'un retour au Reich.

C'est par dizaines de milliers que des Allemands non-sarrois ont été importés en Sarre uniquement pour voter. Dans ces conditions, il était impossible que le Reich ne sortit pas vainqueur. Les fraudes sont visibles: le territoire comptait quelque 650.000 habitants au lendemain de la guerre; il en aurait actuellement plus de 800.000, ce qui est

REVUE DE LA PRESSE CANADIENNE

Trahies et contentes

manifestement impossible. De plus, sur ce chiffre, il est difficile d'admettre qu'il y ait près de 600,000 électeurs. L'administration allemande s'est du reste chargée de retirer la carte de vote à tous les suspects et à en fournir une à tous les partisans du retour. On comprend que le plébiscite ne représente pas exactement les sentiments véritables de la population.

Il reste que l'Allemagne a remporté une grande victoire morale qu'elle va essayer d'exploiter. Déjà l'ambassadeur du Reich à Washington disait avant-hier : « La Sarre est un des points névralgiques qui nous empêchent d'entretenir de bonnes relations avec les autres pays. Nous sommes certains de la victoire. Il ne restera plus alors que la question du Corridor polonais, celles de l'Alsace-Lorraine, de la Haute-Silésie, du Schleswig et des cantons d'Eupen et de Malmédy. Lorsque ces questions seront réglées, nous pourrions désarmer. » (!)

Il n'y a aucun doute à conserver : l'Allemagne va réclamer maintenant tous ses territoires perdus et, naturellement, ses colonies. Avec ses exigences sur la question du réarmement, elle ne fait que demander la révision pure et simple du traité de Versailles. C'est un fait qui mérite d'être retenu.

Berlin imposant ses conditions aux anciens alliés quinze ans après sa défaite, voilà le résultat de la politique d'abandon et de concessions d'après-guerre. Les anciens alliés se préparent un bel avenir. Comme disait feu Du Mesnil : « Canonniers de la défaite, à vos pièces ! »

André BOWMAN

La Banque Canadienne Nationale

Cet établissement, un des plus importants du pays en son genre et le plus important du Canada français, a fait durant l'exercice clos le 30 novembre un bénéfice net de \$935,833, en regard de \$970,350 durant l'exercice précédent. Cette baisse d'un peu moins de \$35,000 s'explique parfaitement par l'inactivité relative des affaires et le rendement moindre des fonds publics à court terme, où sont placés une partie des disponibilités temporaires des banques. A la date indiquée, la somme des dépôts s'élevait à \$103,878,724, en augmentation de \$2,835,120, et là-dessus les dépôts d'épargne figuraient pour \$88,884,745, contre \$86,651,362 en 1933. L'actif soumis hier à l'assemblée générale s'élevait à \$127,195,648, à rapprocher de \$126,890,619 un an auparavant. Détail particulièrement important comme preuve de l'excellente situation de la Banque, le rapport de l'actif immédiatement réalisable au passif envers le public est de 69,86%, contre 64,50% en 1933 et 57,12% en 1932. Le portefeuille-placements, qui avait augmenté de plus de \$8,000,000 de 1932 à 1933, s'est accru cette fois de \$42,172,443 à \$47,918,614.

Le directeur général, M. Ernest Guimont, a commenté le bilan de la Banque et les principaux événements de l'année bancaire. Le président, M. Beaudry Leman, après avoir rendu hommage au dévouement de ses prédécesseurs, a fait une brève revue de la situation générale, qui, selon lui, s'améliore sensiblement.

Les actionnaires ont réçu au Conseil d'administration : M. le sénateur Wilson, président du Conseil; M. Beaudry Leman, président de la Banque; sir J.-Georges Garneau et M. Ch. Laurendeau, vice-présidents; M. le sénateur C.-P. Beaubien, MM. Armand Chaput, A.-N. Drolet, J.-H. Fortier, C.-E. Gravel, M. le sénateur D.-O. L'Espérance, M. Leo G. Ryan.

Législation financière

Lundi soir dernier, avait lieu à l'Université de Montréal le premier d'une série de cours que Me René Faribault, notaire, doit donner sur la législation financière. Ces cours, qui auront lieu les lundis, mercredi et vendredi de chaque semaine, traiteront successivement de nos systèmes monétaire et bancaire et de nos finances publiques.

Ces sujets peuvent sembler fort graves au premier abord, mais ils sont d'actualité et surtout sont importants. La crise économique dont le monde souffre depuis plus de cinq ans a mis au premier plan de l'économie les questions d'ordre monétaire, parce que la monnaie, étant l'expression de la richesse, intervient dans tous les échanges que les hommes font entre eux sur le plan économique. Ces questions constituent donc une matière vivante, nullement ennuyeuse une fois qu'on a saisi leur rapport avec les phénomènes économiques. Chacun de nous y est intéressé puisqu'elles se rattachent à l'état des finances publiques comme des finances privées.

Les cours de Me Faribault sont une occasion pour tous de se renseigner sur des choses dont il faut connaître au moins l'essentiel. — J.-C. M.

L'« Ordre » est le journal d'opinion qui laisse dans les questions libres le plus de latitude à ses collaborateurs.

La Banque des Miracles

A en croire M. Bennett, la Banque du Canada, dite Banque centrale, dont il nous a dotés, devrait plutôt s'appeler la Banque des Miracles. D'après ce passage d'un de ses récents discours, c'est tout simplement l'âge d'or que va nous ramener cette bienfaisante institution.

« La banque centrale est un élément important de notre programme de réforme, car elle fournit le mécanisme qui permettra à notre société industrielle et économique de servir plus équitablement les intérêts des producteurs et des consommateurs... Pourquoi l'appeler une mesure de réforme? Parce qu'elle est destinée à devenir un instrument puissant de justice sociale; parce qu'elle fournira le moyen d'assurer plus d'équité dans les relations entre les diverses classes; parce qu'elle aidera à combler les lacunes de l'ancien système; parce qu'elle sera une source indépendante de conseils et de secours en tout ce qui concerne la finance; parce qu'elle inaugure un chapitre nouveau dans l'histoire de la vie financière du Canada. »

J'emprunte cette citation au DROIT, où L. R. fait les justes commentaires que voici :

Ce sont là de notables exagérations. Voyons ce qui se passe en d'autres pays. En Angleterre, en France, en Allemagne et en une trentaine de pays — peut-être davantage — l'Etat s'est donné une banque centrale. Est-ce que dans ces pays elle est un instrument puissant de justice sociale, un moyen d'assurer plus d'équité dans les relations entre les diverses classes? Pas du tout. On prête à notre banque centrale des pouvoirs qu'elle n'a pas. M. Henry, l'ancien premier ministre d'Ontario, raisonnait ainsi. La vente de la bière au verre devait ramener la prohibition en Ontario, alors que dans le Québec, la vente de la bière au verre n'avait pas empêché le chômage et la misère. On n'avait qu'à jeter un coup d'œil de l'autre côté de la frontière provinciale pour s'en convaincre. Pour juger des effets de la banque centrale, nous n'avons qu'à voir ce qui se passe ailleurs. Elle ne fera pas de miracle. Mal administrée ou inspirée de Londres ou de New-York, elle peut, au contraire, nous faire beaucoup de mal.

Que la Banque centrale soit mal administrée, cela semble assez peu probable, bien que ce ne soit pas du tout impossible. Il y a lieu de croire cependant qu'on s'y entourera des précautions nécessaires pour assurer la bonne administration de cette institution, bien qu'on puisse encore discuter sur ce qu'on entend par une bonne administration. Mais que cette dernière soit « inspirée de Londres ou de New-York », voilà qui paraît beaucoup moins improbable, et alors, si l'âge d'or il y a, ce ne sera peut-être pas pour nous.

M. Bennett prétend se faire prendre au sérieux et il prête sciemment à sa banque des vertus qu'elle n'a pas, il le sait. Il nous en fait une sorte de Cour ou de Banque des Miracles grâce à laquelle les pauvres se trouveront enrichis, le crédit boiteux se redressera, la confiance lépreuse fera peau neuve, le commerce anémié se sentira revivre, l'industrie languissante recouvrera son énergie, l'agriculture inerte redeviendra féconde, le plomb se changera en or, la prospérité défunte ressuscitera. Seulement dans la Cour des Miracles, boîtes et aveugles étaient de faux infirmes qui trouvaient facilement leur virilité, tandis que M. Bennett propose sa Banque des Miracles à de vrais malades, à de vrais pauvres. Sachant que le remède qu'il leur propose n'a accompli ailleurs aucun des miracles qu'il promet, il continue de le présenter comme une panacée et nous fait le boniment. Il n'est qu'un dangereux charlatan.

Urbanisme

La Commission d'urbanisme que préside M. Terreault fait un excellent travail, paraît-il. Seulement elle n'a presque pas de pouvoirs et l'excellent travail préparatoire qu'elle peut faire se trouve neutralisé par le véritable sabotage auquel, selon leur habitude, se livrent nos conseillers municipaux en modifiant au gré de leur fantaisie, ou plutôt de leur intérêt et de celui de puissants amis, les règlements de la construction. M. Trépanier n'est peut-être pas sans reproche. Ce n'est pas moins justement que l'ILLUSTRATION et le DEVOIR font écho aux protestations qu'il vient d'élever contre certaines décisions récentes de nos administrateurs.

Voici ce qu'en dit l'ILLUSTRATION :

M. Léon Trépanier a parfaitement raison de s'insurger contre le sabotage des règlements de la construction à Montréal. Pour un qui, pour un non on chambardait l'histoire de permettre à un « Dominion Store » de s'installer avenue Maplewood, on a changé un règlement. Les plus belles rues ont été gâtées par la permission d'établir des dépôts d'essence, et la propriété en a été considérablement dépréciée. Voici qu'on veut modifier le règlement de la rue Sherbrooke, pour permettre la construction d'un magasin de bonbons! C'est trop fort.

La commission d'urbanisme de M. Terreault travaille à merveille. A quoi pense-

ton que ses efforts aboutiront si l'on passe le temps à saboter le peu qui existe déjà ?

De son côté M. Louis Dupire écrit au DEVOIR :

Avenue Maplewood, entre les chemins Bellingham et de la Côte-des-Neiges, précise le représentant de LaFontaine, le règlement a été amendé une première fois depuis un an pour permettre à un « Dominion Store » de s'y établir, puis une seconde fois pour permettre à un « Stop and Shop » de faire concurrence au premier.

C'est incroyable mais vrai — et ce n'est pas tout. Bientôt on proposera d'amender de nouveau le règlement pour permettre l'établissement d'un poste d'approvisionnement d'essence au pied de l'Université de Montréal.

Le 10 septembre, le Conseil amendait le règlement de construction du boulevard Saint-Joseph pour régulariser l'érection d'un premier poste de gazoline, angle de l'avenue Papineau; prochainement on multipliera de nouveau ce règlement pour doter d'un relais d'essence l'angle de la rue Chambord et du boulevard.

Rue Sherbrooke est, près du joli parc Baldwin (une création de M. Houde, sauf erreur, mais déjà déparée d'un côté par certains des plus hardis escaliers en vrille de Montréal), un toléra qu'un quidam bâtit une confiserie « d'un seul étage ».

M. Trépanier oublie, croyons-nous, que précisément en face du parc Baldwin on toière depuis plus d'un an le commerce des « bombons, des liqueurs douces et de la crème glacée » dans des maisons particulières construites à douze ou quinze pieds du trottoir à cause d'une servitude de recul réglementaire.

L'ancien leader du conseil se demande si les propriétaires attendront, comme c'est leur coutume, que le mal soit fait pour protester, s'ils se livreront à cette tactique intelligente pour lesquels les Anglais ont trouvé une image heureuse : cadenasser l'écurie une fois le cheval volé.

Conclusion : il faudrait à la Commission Terreault plus de pouvoirs. Mais ce n'est sûrement pas le conseil municipal qui donnera à cette commission le pouvoir d'empêcher les petites manoeuvres des conseillers qui interviennent si spontanément pour les épiceries en série et le trust de l'essence. Il faudrait donc que le gouvernement de la Province intervint. Mais alors on protestera au nom de l'autonomie de Montréal dont le DEVOIR lui-même est l'un des champions. M. Dupire est bien prêt à passer outre pour cette fois et il écrit que l'intervention lui agréerait dans ce cas. Mais comment déterminer les cas où l'intervention est un empêchement et ceux où elle est un bienfait? Est-ce le jugement de M. Dupire qui servira de norme, ou celui de M. Taschereau et de son Parlement, ou encore celui de M. Houde et de sa bande ?

En attendant, de puissantes compagnies s'emparent de point stratégiques au mépris des règlements municipaux et de l'intérêt de Montréal. Plus tard, quand on voudra tenir compte des recommandations de la commission d'urbanisme, il faudra ou laisser ces établissements en place et accepter ainsi des accrocs au plan d'ensemble, ou les déloger et alors exproprié à gros prix des établissements qui feront valoir des droits acquis. L'intervention, elle a trop tardé. Seulement si elle a trop tardé, c'est peut-être parce que des journaux comme le DEVOIR ont remué mer et monde pour faire respecter une autonomie qui n'était qu'une invitation au pillage.

Contre l'immigration

Il n'y a pas que nous à nous élever contre les projets d'immigration toujours plus nombreux et plus pressants. Voici une voix de l'Ouest à laquelle l'ILLUSTRATION fait un vigoureux écho.

Le P. Valois, dans la dernière livraison du Patriote de l'Ouest (Prince-Albert), apporte sur les efforts du général Hornby, de Lord Rodney et des pro-immigrationnistes, d'inquiétantes précisions. Ni le chômage, ni la détresse de l'industrie, ni le marasme de l'agriculture, nous dit-il, n'ont arrêté ces messieurs dans leur zèle.

Au risque de manquer de sens opportuniste, ainsi qu'on nous l'a discrètement reproché à la suite d'un article de l'ILLUSTRATION sur le sujet, il y a quelques semaines, nous répétons que le but de tous ces efforts est unique : empêcher l'accroissement naturel des Canadiens-Français de leur donner un jour la majorité de la population de ce pays, Rodney l'a dit sans détour : l'est du Canada n'est pas anglais et il faut qu'il le devienne. Pour cela, comme dit le P. Valois, on va nettoyer les trottoirs de Whitechapel et les « gin shops » de Birmingham et de Manchester pour envoyer les « colons » de choix dont, selon Hornby, nous manquons.

Il nous semble que les Canadiens-Français de tous les partis devraient faire bloc contre toute tentative de nous « amper » les chômeurs professionnels de la Métropole. C'est contre nous d'abord que le mouvement d'immigration est dirigé : on l'a enfin dit et publié. Nous ne pouvons rester passifs ou faire passer des considérations rouges ou bleues avant le souci de notre salut. Celui de nos politiciens qui marcherait dans une combine pro-immigrationniste serait un traître au premier chef, une vomissure.

Nos socialistes qui s'ignorent

On a vu avec quel empressement, avec quel enthousiasme une bonne partie de notre parti de notre soi-disant « bonne » presse a accueilli les projets de réformes de M. Bennett. Nos confrères « catholiques » et incorporés se refusent à voir l'inspiration socialiste de la plupart des réformes que propose notre premier-ministre, comme ils se sont toujours refusés à reconnaître le danger de leurs déclamations démagogiques, anti-capitalistes et « municipalisatrices ». On a vu avec quelle assurance M. L'Heureux a prétendu démontrer aux lecteurs de l'ACTION CATHOLIQUE que les projets de réformes que M. Woodsworth voit d'un si bon œil n'ont rien de socialiste : c'est tout au plus de l'étatisme, écrivait-il ! Voici que son confrère Philippe écrit à son tour au PROGRÈS DU SAGUENAY :

Réformes, réformes ! Les libéraux se volent supplântés, les vieux torles n'en croient pas leurs oreilles, la haute finance se scandalise sans hésiter et crie son effarouchement. Et l'on se demande ce qu'il en est.

Réelle ou non, sincère ou non, politique ou non, si on la juge à date, il est malaisé de reprocher à cette conversion d'exposer une doctrine qui soit condamnable.

Le capitalisme n'est pas fondamentalement mauvais, il a de grandes œuvres à son crédit, mais il est tombé dans des abus évidents, incontestables d'où il faut qu'il revienne. Autrement la société périra sous les coups d'excès réactionnaires.

L'Etat, qui est chargé du bien commun, ne saurait permettre plus longtemps cette doctrine et cette pratique du laisser faire. Lui seul, dans les circonstances, est assez fort pour réprimer les abus et exercer un contrôle qui les empêche de se renouveler.

Peut-on bien, en principe, rien dire contre les assurances sociales? contre la fixation d'un salaire minimum et une limitation des heures de travail, contre une assiette plus équitable de l'impôt? peut-on bien condamner un effort décidé et nécessaire vers l'élaboration d'un régime qui permette une plus juste répartition de la richesse ?

Jusqu'ici M. Bennett n'a point dit autre chose. Nous voulons bien qu'il y ait questions de manière, de dose, d'opportunité dont on puisse discuter. Mais il est indiscutable qu'il faille de sérieuses réformes; s'il en faut ne nous scandalisons pas dès qu'on parlo de s'y mettre.

M. Bennett a annoncé des mesures qu'il est malaisé de ne point approuver quant au crédit agricole, à la mise au point des services fédéraux, à l'organisation d'un conseil économique.

En nous tenant à ce qui a été dit jusqu'à date, v-là notre pensée. Nous n'approuvons pas parce que c'est R.-B. Bennett qui parle; mais parce que ce nous semble juste; de même que, si nous trouvions à reprendre, nous ne reprendrions pas uniquement parce que c'est lui qui est en cause.

Philippe n'a qu'un reproche à faire à M. Bennett : celui de n'avoir pas plus tôt annoncé ces réformes. Tout au plus exprime-t-il une légère réserve en fin d'article en constatant que cette brusque conversion de notre Bouvier se produit à la veille d'une élection : « entre les engagements de la veille des élections et les réalisations du lendemain, écrit-il, il peut y avoir une marge étrange ». Moins « étrange » toutefois que l'attitude de la plupart de nos « bons » journaux qui sont

les dupes de la manœuvre pré-électorale de M. Bennett. Celui-ci parle de « juste répartition des richesses », ce qui est l'un des mots d'ordre du collectivisme, et nos « bons » journalistes applaudissent à tour de bras. En Europe, on les classerait avec ceux qu'on appelle « les partageux ».

Georges LANGLOIS

Prose officielle

Un médecin nous signale une circulaire adressée à MM. les curés, médecins et coroners et aux autorités des institutions d'assistance publique par le statisticien de la « division de la démographie » (c'est le nom officiel) du service d'hygiène de la Province, le Dr P., et où on lit :

Nous désirons faire noter les modifications apportées aux formules de décès (« C » et « F ») distribuées pour usage en 1935. La plus importante se trouve sur la formule « F » dont le certificat médical a été complètement remanié. Messieurs les médecins admettront sans doute que le nouveau certificat évite l'ambiguïté des termes de l'ancien en même temps qu'il favorise une meilleure et plus précise rédaction des causes de mortalité.

Vous recevez aussi un feuillet d'explications relatives à cette nouvelle formule « F » (...). Il est espéré que ce feuillet sera conservé à vue. De nouvelles copies seront transmises sur demande.

Nous tenons, de plus, à rappeler à Messieurs les médecins qu'ils peuvent, lorsque nécessaire de préserver le secret professionnel, remplir leur certificat à l'aide des matricules de la liste internationale des causes. (Ainsi, « 34 » réfère à...; etc.)

Le Dr P. se dit sans doute qu'en notre province une communication officielle rédigée en français correct ne serait probablement pas comprise. Peut-être n'a-t-il pas tort... Force nous est cependant de constater que les passages de sa circulaire cités plus haut contiennent en moyenne au moins une faute par ligne.

Laissons au lecteur le plaisir de mettre le doigt sur les fautes. — O. A.



UNE SESSION DE LA COUR DU BANO DU ROI

ayant juridiction criminelle dans et pour le district de Montréal se tiendra au Palais de Justice, en la Cité de Montréal, le VENDREDI, PREMIER JOUR DE FEVRIER PROCHAIN, A DIX HEURES DU MATIN. En conséquence, je donne avis public à tous ceux qui auront à poursuivre toute personne maintenant détenue dans la prison commune de ce district et à toutes les autres personnes qu'elles y soient présentes. Je donne avis aussi à tous les juges de paix, coroners et agents de la paix pour le district susdit, qu'ils aient à s'y trouver avec tous leurs documents. Le shérif, OMER LAPIERRE, Montréal, 10 Janvier 1935. Bureau du Shérif.

BANQUE CANADIENNE NATIONALE

SITUATION AU 30 NOVEMBRE 1934

Passif

Envers le public:	
Billets de la Banque en circulation.....	\$ 7,132,649.00
Dépôts (épargne et comptes courants).....	104,866,282.06
Avances aux termes de la Loi de finances et divers.....	2,828,912.23
	\$ 114,827,843.29

Envers les actionnaires:

Capital, réserve, dividendes et profits non répartis.....	12,367,804.74
	\$ 127,195,648.03

Actif

Argent en caisse et autres disponibilités à vue.....	\$ 12,955,471.85
Obligations et actions.....	47,918,614.51
(au cours du marché)	
Prêts à demande.....	5,015,564.10
(garantis par des titres d'une valeur courante suffisante)	
Prêts et escomptes et avances aux municipalités.....	53,114,789.99
(après provision pour créances douteuses)	
Immeubles, créances hypothécaires et divers.....	8,191,207.58
(comptés au-dessous du coût ou de la valeur)	
	\$ 127,195,648.03

Compte Profits et Pertes

Solde créditeur au 30 novembre 1933.....	\$ 220,594.73
Profits de l'exercice finissant le 30 novembre 1934.....	935,823.24
Total.....	\$ 1,156,417.97
Réparti comme suit:	
Dividendes.....	\$ 630,000.00
Fonds de pension du personnel.....	30,000.00
Provision pour impôts fédéraux et provinciaux.....	147,348.00
Versement au Trésorier de la Province de Québec (14. Geo. V, ch. 3)	125,000.00
Solde créditeur au 30 novembre 1934.....	224,069.97
	\$ 1,156,417.97



Le sommeil est nécessaire à la vie

Un médecin en fait l'expérience

Des hommes ont pu vivre quarante jours sans manger. Ils n'auraient pu survivre à dix jours d'insomnie. Un neurologue new-yorkais ayant passé une semaine sans dormir à pris des mois à se remettre d'une dépression nerveuse. Le système nerveux doit continuellement renouveler son énergie. Sinon, toute la machine se détraque. Ce sont les nerfs qui activent le cœur, les poumons, l'appareil digestif. Tant que les nerfs n'ont pas retrouvé leur vigueur, vous vous sentez fatigué, abattu, découragé. Pour récupérer vos forces, employez les aliments du Dr Chase pour les nerfs. Leur excellence depuis longtemps démontrée vous ramènera le repos et le sommeil. Votre digestion s'améliorera et vous retrouverez santé et vigueur.

LA PENSÉE ÉTRANGÈRE

France d'aujourd'hui et Canada

IV

Un toast supplémentaire

(De la DÉPÊCHE DE TOULOUSE du 20 novembre)

La somme des toasts de la mission Jacques Cartier n'a pas besoin d'être grossie en quantité, car, comme disait spirituellement un journal canadien : « Les heures étaient trop courtes et les discours trop longs ». Nous n'en entendimes pas moins de 150.

Elle ne saurait être davantage améliorée en qualité : les orateurs français étaient de marque, sauf deux ou trois victimes d'insuffisance ou d'excès oratoire ; les orateurs canadiens furent impeccables. Non seulement règne au Canada ce goût de la parole, qu'affirme son proverbe : « Quatre Canadiens, douze discours », mais encore prospère une véritable éloquence canadienne. Et par là encore les Canadiens sont de bien authentiques descendants des Gaulois, auxquels César reconnaissait ces deux qualités primordiales : « Fortiter pugnare et argute loqui ». Ils ont manifesté leur courage à Vimy, ils manifestent leur éloquence tout naturellement.

Tout au plus la matière des toasts aurait-elle eu besoin d'être renouvelée, et l'on se prenait à rêver d'une commission de censure qui aurait éliminé les redites. Cette hypothétique commission n'eût peut-être pas approuvé le toast suivant, mais elle eût sans doute reconnu qu'il ne constituait pas une redite et qu'il comblait une lacune :

« Chers amis canadiens, vous nous recevez magnifiquement comme étant la Vieille-France ; et nous ne faisons rien pour vous montrer que nous sommes aussi autre chose.

« Partout des fleurs de lys, partout des blasons, partout des insignes royaux, d'accord, mais nulle part le mot, ni même le monogramme de la République française. Nous avons besoin de nous regarder tous les matins dans la glace pour vérifier que nous ne portons pas culotte courte et habit bleu, comme nos ancêtres du dix-huitième.

« Pensez-vous indispensable que des Français d'aujourd'hui soient restés des « Gens du roy », lesquels ne furent pourtant pas le comble de la fidélité, pour aimer les Canadiens ? Mais la France nouvelle ne répudie rien de l'héritage national et est prête à entretenir chez elle la survivance canadienne aussi vigoureusement qu'est entretenue au Canada la survivance française.

« Pas un Français qui n'approuve tout ce qui nous a été dit ; mais il y aurait à vous dire davantage.

« On vous a dit que « la France conserve la foi de ses pères » ; il pouvait être ajouté un mot : « La France conserve, ou respecte, la foi de ses pères ; Respecter la foi de ses pères, même si on ne l'a pas toujours conservée, c'est proprement la définition de la France laïque, de cette France laïque à laquelle un de nos observateurs religieux déclare le Canada « hostile », et qu'il a paru par suite plus sage de laisser dans l'ombre.

« Mais qui cette précaution diplomatique pourrait-elle tromper ? Et ne vaut-il pas mieux regarder en face les difficultés, en particulier cette crainte, plus ou moins générale au Canada, mais sûrement injustifiée, de voir compromettre par des rapports trop étroits avec la France laïque la foi catholique canadienne ?

« Pareille crainte serait d'abord une défiance de vous-mêmes, de la vitalité de votre foi et des ressources de votre esprit conciliateur. Dans la lutte séculaire des Canadiens français avec les Canadiens anglais, il y avait d'abord une question de nationalité ; ensuite une question de langue, liée elle aussi à la religion au point de faire dire à votre proverbe : « Tout Canadien français qui apprend l'anglais perd sa foi » ; enfin une question de foi, s'il est vrai que vos races et vos langues vous opposaient moins que vos religions respectives, ou, pour parler le langage de vos polémiques, le « papisme » et le « puritanisme ». Or vous avez su concilier toutes ces oppositions comme vous avez réuni sous le même tombeau Wolfe et Montcalm, et vous nous avez même dit : « Notre collaboration harmonieuse avec les Anglais est faite de compréhension et de tolérance mutuelles. » Telles sont bien en effet vos qualités, celles que vous manifestiez en nous conviant à la messe, mais en nous y jouant la *Marseillaise*. Elles valent et elles suffisent, ces qualités, pour une collaboration harmonieuse aussi avec la France laïque. Il serait même étonnant que ce qui a été possible entre Français et Anglais ne le fût pas entre Français.

« Et puis la connaît-on bien, au Canada, la France laïque ? N'est-elle pas défigurée, elle aussi, par une information indirecte ou unilatérale ? Vous-mêmes, n'étudiez-vous pas beaucoup plus — témoins vos manuels d'histoire — la France d'avant le traité de Paris que la France depuis 1789 jusqu'au vingtième siècle ?

« La France n'a jamais exporté aucun prosélytisme antireligieux, ni même anticlérical ; et le caractère laïque de son gouvernement n'a jamais compromis ses bons rapports avec aucun pays, fût-il aussi religieux que le Canada. Comment compromettait-il quoi que ce soit dans l'amitié franco-canadienne, alors surtout que la France sait votre histoire, connaît votre « épopée » mystique et ne peut pas ne pas reconnaître en votre religion la grande ouvrière de cette amitié ?

« Voilà pourquoi il est impossible de

vous croire, comme on le dit, « hostiles à la France laïque ». Ce serait là méconnaissance de votre intérêt qui est d'être d'accord avec la France tout entière. Et puis peut-être vous êtes-vous créé, faute d'information exacte, un épouvantail fantomatique de la France d'aujourd'hui qui, pourtant, dans le trouble actuel du monde, ne doit pas être sans vous frapper par son équilibre, par sa bonne santé relative, intellectuelle, morale et politique.

« Au surplus, demandez au berceau de vos ancêtres et de votre religion, à nos départements de l'Ouest, restés parmi les plus fidèles à la même foi, s'ils sont, à cause de cette foi, moins en accord avec la communauté française. Demandez aux Sœurs de Ribeaupierre, qui, en Lorraine annexée, ont eu le même rôle de conservation des sentiments français que vos frères au Canada, et dont les rapports avec nous sont autrement étroits que les vôtres, si l'accord est impossible avec la République française. Demandez à nos missionnaires, voire aux vôtres, qui peut-être évangélisent aussi nos colonies, si leur accord est impossible avec les représentants de la France métropolitaine.

« Aussi, nul ne songe à regretter qu'ait été officiellement dressée devant vous la foi française, parce qu'elle est une circonstance favorable mais pas une condition indispensable à l'entente franco-canadienne, qui est à faire avec une France laïque.

« En celle-ci même, s'il y avait quelque réciprocité de malentendu, quelque défiance de l'esprit laïque français vis-à-vis de la foi canadienne, défiance assez improbable sans être impossible, mais sûrement assez rare, comptez fermement sur l'esprit laïque lui-même, sur notre fonds commun de « compréhension et de tolérance mutuelles », pour la dissiper.

« La France et le Canada sont deux pays adultes, deux trop grands pays pour que leur accord se fasse dans l'équivoque ou dans la demi-vérité. Notre mission réunit trop de sincérités pour être une mission camouflée.

« Il y a chez vous un geste historique célèbre : celui de la sœur Marie de l'Incarnation ôtant son voile devant le vrai visage de sa mère. Le Canada doit voir lui aussi le vrai visage de la France maternelle. »

Paul CROUZET

A SUIVRE

Une flotte d'avions transatlantiques

Selon le DAILY HERALD, trois des principaux fabricants d'avions britanniques ont commencé les travaux préliminaires à la construction de la première flotte d'avions de transport transatlantique.

Depuis quatre ans, précise l'organe travailliste, on a étudié des plans secrets relatifs à la construction d'hydravions pouvant transporter d'une rive de l'Atlantique à l'autre d'abord le courrier, puis des passagers. Les appareils projetés seront capables de voler sans escale jusqu'au Canada et d'y transporter un chargement suffisant pour que le service puisse être exploité sur des bases commerciales.

Le dialogue des deux saints

(Du JOURNAL DE GENÈVE du 27 décembre)

En cet an de grâce 1934, qui va bientôt s'achever sans que personne, sans doute, le regrette (car il fut surtout un an de disgrâce), j'ai souvent pensé au dialogue de deux grands saints qui, il y a presque tout juste huit cents ans, discourent entre eux sur les malheurs de leur temps.

L'un de ces deux personnages, qui exercèrent une si profonde influence sur leur époque, était saint Bernard, le fondateur de Clairvaux, intelligence puissante et cœur ardent, qui fut comme une lumière spirituelle à l'époque fort troublée où il vivait. L'autre n'est pas moins digne d'admiration : c'est saint Norbert qui, originaire de Rhénanie, était venu s'installer dans l'île-de-France où, après avoir prêché la repentance dans la région de Laon d'une façon qui avait paru rappeler celle de saint Jean-Baptiste, avait fondé, dans les solitudes de la forêt de Saint-Gobain, l'ordre célèbre des Prémontrés, qui essaïma dans toute une partie de l'Europe. En 1131, à l'occasion d'un concile qui avait lieu dans cette ville, saint Norbert, qui, contre son gré, avait dû troquer la mitre d'abbé contre celle d'archevêque, vint à Reims, où il rencontra saint Bernard.

Les deux grands hommes, qu'animait un même brûlant souffle de réforme, échangeaient leurs idées sur les événements de leur temps, riches en maux et en crimes. Pour reconnaître ces maux et dénoncer ces crimes, ils étaient d'accord. N'avait-on pas vu à Laon, à une dizaine de lieues de Reims, peu auparavant, l'assassinat sauvage de l'évêque Gandry, homme d'ailleurs avide et sanguinaire, que les habitants tuèrent parce qu'il s'était parjuré à l'égard de la commune ?

Sur l'interprétation à donner à ce débordement de péchés, les deux saints différaient. Saint Bernard y voyait, certes, un triomphe de l'esprit du mal qui allait, pour vaincre celui-ci, un effort incessant et presque humain, mais il n'y discernait pas les signes annonciateurs de la fin du monde. Saint Norbert, lui, était convaincu que les derniers temps étaient proches. Il déclara que l'Antéchrist était né ou allait naître. En présence de tant de crimes éclatants et surtout de l'espèce de complicité qui se manifestait avec l'esprit du mal, comment douter de la venue de l'esprit des ténèbres et de sa victoire provisoire, qui doit précéder sa défaite finale ?

Le dialogue n'est pas inactuel. On peut fort bien en imaginer d'analogues en des lieux divers de notre monde, qui n'a pas le droit de regarder de haut celui du XIII^e siècle, époque où du moins certaines grandes voix chrétiennes osaient se faire entendre avec éclat et retentissaient d'un bout de l'Europe à l'autre. Il est même certain que, plus souvent qu'on ne pense, des âmes troublées par le spectacle qui leur est offert croient percevoir des signes du dérèglement définitif. Le dialogue de saint Bernard et de saint Norbert doit se renouveler chaque fois que le mal semble prendre le dessus dans des circonstances particulièrement extraordinaires.

Il est évident, par exemple, que pour un certain degré de servitude et une certaine bassesse d'âme notre temps pourrait, beaucoup plus que le moyen âge, faire penser à quelques passages de l'Apocalypse. A cet égard, il se rapproche de l'empire romain et de l'époque des tribulations des premiers chrétiens. Cela a commencé par le bolchevisme qui, hélas ! sévit toujours, et cela a continué ailleurs sous d'autres régimes qui ne respectent pas la dignité de la personne

humaine et qui font fi de ce qu'on appelle autrefois ses droits naturels.

On ne peut s'empêcher de penser à des événements contemporains en lisant les lignes où il est dit que « personne ne peut acheter ni vendre en dehors de ceux qui portent comme marque le nom de la Bête ou le chiffre de son nom ». Ne constate-t-on pas aussi que la hideuse peur, mère de toutes les lâchetés, cause d'étranges défaillances ? « Ils adorèrent la Bête en disant : Qui est semblable à la Bête et qui peut combattre contre elle ? » Ce qu'il y a peut-être, par-dessus tout, de plus sinistre, c'est que, pour certains gens, même honnêtes, le mal prend parfois l'apparence du bien. Cela, dirait saint Norbert, c'est le signe le plus grave, qui fait prévoir la consommation des temps. Et le fondateur des Prémontrés n'aurait sans doute pas tort, à un certain point de vue, car la confusion totale du mal et du bien est assurément ce qu'il y a de pire. Mais saint Bernard, non moins indigné par le crime, lui répondrait que c'est certainement affreux, mais que cela s'est déjà vu.

Ce rappel d'un dialogue que les événements me paraissent rendre actuel n'était peut-être pas injustifié en ce moment. Le jour de Noël on éprouve le besoin de s'élever au-dessus des incidents quotidiens, si peu plaisants, de la politique. Mais c'est un fait que, vu d'un peu haut, ce qu'on aperçoit n'est pas de nature à satisfaire l'esprit et le cœur. Il y a même là de quoi donner un certain vertige. Suivant son tempérament, on penche vers saint Bernard ou vers saint Norbert.

P. B.

Télévision

Les laboratoires des Etats-Unis déploient en ce moment de très grands efforts pour faire réaliser à leur pays de nouveaux progrès en matière de télévision. Déjà, il existe à Los Angeles deux stations d'émission, appartenant à la société Don Lee, qui transmettent des pellicules cinématographiques. L'une d'elles a porté sa fréquence à 2800 kilocycles par seconde (soit une longueur d'onde de 107 mètres) dans le but de créer un service de radiodiffusion d'images animées sur toute l'étendue de l'Etat de Californie. Déjà cette station parvient à émettre sans « fading » à 500 kilomètres à la ronde.

Les laboratoires réunis de San Francisco et de Philadelphie possèdent une centaine de brevets relatifs à la télévision, et ils inaugureront prochainement un service à ondes très-courtes, qui transmettra 24 images à la seconde, chaque image étant constituée par 300 lignes ou 90.000 points. En ce qui concerne le « rythme » des images, soit 24 à la seconde, il convient de noter qu'il est sensiblement plus rapide que celui du cinématographe muet, qui n'est que de 16.

Plus de trente stations de l'espèce existent actuellement aux Etats-Unis et, bien qu'il s'agisse plutôt, jusqu'à présent, de laboratoires que de véritables « broadcastings », les constructeurs espèrent aboutir à bref délai à des résultats du plus grand intérêt.

Vous n'aurez jamais à rougir d'être vu l'« Ordre » à la main.

A propos de requins

(De MER ET COLONIES)

Vers la fin du mois d'août dernier, on pouvait lire, dans la presse quotidienne, une information sensationnelle : en se baignant dans l'Adriatique, au large de Fiume, une jeune fille yougoslave, Mlle Printz, avait — paraît-il — été attaquée par un énorme requin qui, après l'avoir coupée en deux d'un coup de dents, l'avait avalée en une fraction de seconde sous l'œil horrifié des assistants. Et, pour corser le récit, on rappelait que la mère de l'infortunée victime avait eu, auparavant, un rêve prémoniteur dans lequel elle avait vu sa fille engloutie par un « monstre marin »...

Un beau fait-divers estival... Et c'était là une magnifique occasion pour les témoins oculaires de palper la prime de 500 dollars offerte vers 1890, par M. Herman Oelrichs, de New-York, à celui « qui rapporterait un cas, dûment authentifié, d'un homme attaqué par un requin dans les mers de la zone tempérée » ; car cette récompense n'a jamais été réclamée...

Elle ne le sera pas non plus cette fois ; une dépêche Havas, en date du 1^{er} septembre 1934, est venue démentir cette belle histoire et signaler que Mlle Printz bien loin d'avoir été dévorée par un requin, se portait à merveille et attendait tranquillement dans sa famille, à Liubliana, de reprendre ses études à l'Université de cette ville.

Ainsi vont beaucoup de nouvelles sensationnelles — surquins en ce qui concerne les méfaits des requins. Les histoires de nageurs amputés net d'un coup de dents, ou bien avalés entiers par un « énorme requin », se ramènent le plus souvent à un incident beaucoup moins tragique.

Il ne faut évidemment pas me faire dire que les requins n'attaquent jamais l'homme ; il existe, parmi les deux cent trente espèces de requins qui ont été décrites, des espèces dangereuses, mais en petit nombre. Et bien que des accidents de cette nature soient en somme extrêmement rares si l'on considère l'énorme quantité de baigneurs qui s'ébattent journellement dans les mers tant tropicales que tempérées, il s'en trouve des exemples authentiques. Un simple chiffre permet de fixer les idées à ce sujet : sur les côtes australiennes, où foisonnent les requins, on n'a compté, pour la période comprise entre 1919 et 1933, soit quatorze ans, que trente-huit cas de baigneurs attaqués et mordus par des requins. Ce qui semble prouver que les requins n'ont pas pour l'anthropophage le penchant excessif qu'on leur attribue généralement... Et ils valent mieux que leur réputation, surtout si on tient compte de leurs possibilités économiques. En effet, leur abondance (on les trouve dans toutes les mers), leurs dimensions (certaines espèces peuvent dépasser un poids de 10 tonnes !), ont amené certains industriels à en pratiquer l'utilisation rationnelle. Et dès la fin de la guerre on s'est aperçu que le requin, traité de façon convenable, présentait une valeur commerciale exceptionnelle. C'est au professeur Gravel, du Museum National d'Histoire Naturelle, que l'on doit d'avoir fait connaître en France le parti que l'on pouvait tirer des requins considérés comme « matière première ».

Ses « sous-produits » sont maintenant bien connus, mais peut-être n'est-il pas inutile d'en rappeler ici l'énumération succincte. Contrairement à l'opinion répandue, la chair du requin est parfaitement comestible, et c'est surtout la répugnance instinctive que l'on éprouve à manger un animal « qui a

peut-être dévoré un homme » qui empêche d'en faire une consommation plus grande. Rappelons d'ailleurs que la raie, fort appréciée, est une très proche parente des requins. Quoi qu'il en soit, la chair des squales, fraîche, salée, séchée ou fumée, peut constituer une précieuse ressource alimentaire pour les indigènes de nos colonies.

La peau du requin, tannée, donne un cuir d'une beauté, d'une souplesse et d'une résistance extraordinaires ; le foie fournit une huile dont les usages vont de l'emploi médical aux utilisations industrielles : savonnerie, trempe de l'acier, chamoisage des peaux, etc... Le pancréas fournit l'insuline, spécifique du diabète. Enfin, par un traitement approprié, les autres organes, le squelette, les résidus divers, donnent des farines alimentaires pour le bétail, et des guanos, ou engrais destinés à l'agriculture.

Devant l'intérêt que présente l'industrialisation d'un animal qui est extrêmement abondant dans les eaux maritimes de notre merveilleux domaine colonial, on pourrait croire que de nombreuses exploitations de requins existent et prospèrent dans la France d'outre-mer. Il n'en est rien, malheureusement, et si les pêcheries d'Australie et d'Amérique ont donné et donnent encore les résultats les plus encourageants, la pêche et la valorisation des squales ne sont guère répandues dans nos mers coloniales. Cependant, tout dernièrement il m'a été donné de pratiquer, pendant plusieurs semaines, la pêche des requins dans la station établie sur la côte du Sénégal, près de Dakar, par Henry et Raoul de Logivière ; c'est sans doute, à l'heure actuelle, la seule entreprise française qui ait pour objet la capture et l'utilisation totale des squales, et les intéressants résultats déjà acquis permettent d'assurer que cette nouvelle industrie est appelée à devenir un important élément de l'activité économique de nos colonies.

Paul BUDKER.

Le Duce, contribuable en Angleterre

Les contribuables anglais viennent de faire une recrue de choix : M. Mussolini figure désormais sur la liste de ceux qui doivent payer au fisc britannique l'impôt sur le revenu, en l'occurrence 250 livres sterling, en raison des recettes qu'avait produites la représentation à Londres, il y a trois ans, de son œuvre *Les Cent Jours*.

Il y avait eu tout d'abord quelque hésitation à la direction du département des finances : on se demandait comment Mussolini allait accueillir la demande du fisc. Ses représentants à Londres, auxquels on avait soumis la question, avaient vivement protesté et s'étaient refusés à transmettre à Mussolini « sa feuille de contributions ».

A cette époque, ignore qu'un impôt lui était réclamé en Angleterre. Il vient de l'apprendre et, loin d'approuver la protestation de ses mandataires, il a immédiatement envoyé un chèque au Trésor anglais, tenant à acquiescer strictement ses devoirs de contribuable.

L'ORDRE est édité par les Editions de l'Ordre limitée (cette bouffonne désignation est taposée par le seul gouvernement français d'Amérique) et imprimée par la Cie de Publication de la Patrie limitée, 180 est, rue Sainte-Catherine, Montréal.



Réjouie-

Quand vous entendez ceux de la jeune génération exalter triomphalement les cigarettes Sweet Caporal, vous constatez qu'ils ont découvert ce que leurs aînés connaissaient, savoir que les Sweet Caporals sont des cigarettes meilleures ; et par meilleures, nous entendons plus douces, plus fraîches, plus agréables, faites des tabacs les plus choisis, du papier le plus fin et avec la plus grande habileté.

Procurez-vous-en un paquet aujourd'hui et connaissez par vous-même le surcroît d'agrément qu'elles procurent. Quand vous fumerez votre première Sweet Caporal, vous verrez quelle parfaite cigarette elle est.

Elle fume
les CIGARETTES
SWEET CAPORAL



"La forme la plus pure
sous laquelle le tabac
peut être fumé".
Lancet

COLLECTIONNEZ LES "MAINS DE POKER"

LA MUSIQUE

Nos orchestres symphoniques

Montréal compte deux universités, deux presses, deux théâtres (le théâtre français disposant seul de scènes permanentes), deux cinémas, le tout dû au caractère bi-ethnique de sa population. Depuis lundi, Montréal compte deux orchestres symphoniques.

Celui des *Concerts symphoniques de Montréal* a reçu ce soir là ce qu'on pourrait appeler son baptême du feu. Il l'a reçu glorieusement. Mieux, il l'a reçu sans altérer d'aucune sorte le prestige et la qualité de l'Orchestre de Montréal dont on le donnait comme un rival, puisque l'Orchestre qui joue au Théâtre de Sa Majesté a donné dimanche l'un de ses meilleurs concerts devant un auditoire éminemment sympathique. L'orchestre des *Concerts symphoniques de Montréal* a reçu son baptême du feu devant ce qu'on peut bien appeler le Tout-Montréal canadien-français, sans enlever un auditeur à Lucienne Boyer ni un spectateur au Stella. C'est que partout spectacles et concerts étaient de qualité et que le public, quoi qu'on dise, ne boude pas la qualité à condition d'être assuré de la trouver.

Sur ce point justement l'orchestre des *Concerts symphoniques de Montréal* courait un grand danger. On avait tant promis en son nom qu'on risquait de décevoir ceux qui attendaient trop de l'institution nouvelle. Mais à juger par les applaudissements, il ne dut pas y avoir beaucoup d'auditeurs déçus, si même il y en eut.

C'est qu'il régnait dans la salle de l'Auditorium cette atmosphère où l'on sent le feu sacré se communiquer du directeur aux interprètes, du plateau à la salle. Ceux qui avaient craint non pas un échec mais un succès incomplet parce qu'ils avaient suivi de près la mise en train de cette entreprise et qu'ils se disaient qu'on n'atteint pas la perfection du premier coup, ceux-là ont vu leurs craintes se dissiper dès les premières mesures de l'ouverture de *Léonore (No 3)*. Puis cette émouvante *Sixième symphonie de Si mineur*, que Tchaikowsky a surnommée après coup la *Pathétique* et qui semble si étroitement liée au destin de son auteur, comme le soulignait le commentateur du programme, M. Arthur Letondal, cette symphonie, la plus sérieuse épreuve du programme, provoqua des applaudissements entre chaque mouvement, bien que les auditeurs aient d'abord manifesté après le premier mouvement l'intention de se soumettre à la discipline des concerts symphoniques qui veut qu'on n'applaudisse qu'à la fin de l'œuvre.

Prétendre que tout fut parfait serait exagéré et maladroite. On n'atteint pas la perfection du premier coup et l'affirmer serait donner l'impression qu'on cherche à communiquer un enthousiasme de commande. Mais il est rare que du premier coup on approche la perfection d'aussi près. Une entreprise nouvelle rencontre toujours des obstacles imprévus durant sa période d'organisation, de sorte que des défauts de mise au point apparaissent souvent au début. Dans le cas d'un orchestre symphonique il en résulte souvent des flottements, des imprécisions, un manque de cohésion, un contact imparfait entre les musiciens, une sympathie insuffisante entre eux et leur chef. Il faut généralement plusieurs concerts avant que se crée l'atmosphère de l'orchestre, qui ne gagnera qu'ensuite l'auditoire.

Lundi l'atmosphère favorable existait déjà. De là l'enthousiasme unanime d'une foule trop grande pour la salle, malgré l'installation de chaises supplémentaires et le consentement de nombreux auditeurs à rester debout en arrière jusqu'à la fin. Un mélomane averti mais étranger à Montréal qui se serait trouvé dans la salle aurait pu croire difficilement qu'il entendait le premier concert d'un nouvel orchestre. Rarement un orchestre nouveau aura

fait un aussi heureux début et reçu un aussi chaleureux accueil. C'est une véritable ovation qu'ont reçue chef d'orchestre, solistes et instrumentistes. MM. Rosario Bourdon, Léon-Pol Morin, Hervé Baillargeon, Joseph Delcœllier, tous les interprètes méritaient largement cette ovation qu'ils doivent en définitive au parrain et animateur de l'entreprise, M. Athanase David. Celui-ci et tous ceux qui ont collaboré avec lui, de près ou de loin, méritent d'aussi chaleureuses félicitations que les musiciens, et pour leur initiative et pour leur succès.

Georges LANGLOIS

P.-S. — L'importance de ce premier concert m'empêche cette semaine de parler de celui qui donnait la veille l'Orchestre de Montréal sous la direction de M. Douglas Clarke. La fondation d'un nouvel orchestre ne doit pas nous désintéresser du premier, qui mérite qu'on s'occupe de lui et qui a donné dimanche l'un de ses plus beaux concerts.

Le grand nombre de spectacles importants qui ont lieu cette semaine à Montréal m'obligent à renvoyer à vendredi mon compte-rendu de l'interprétation que donne de la *Rafale* la troupe du Théâtre Stella. Je dois tout de même signaler l'excellence de cette interprétation avant que la pièce ne soit retirée de l'affiche.

Je parlerai demain de *Lucienne Boyer*, vendredi de la *Rafale*, samedi de *Ninon Vallin*. — G. L.

La planète Mars serait rouillée?

Au cours d'une réunion de savants qui s'est tenue à l'Observatoire du Mont Wilson, en Californie, le célèbre astronome H. N. Russell, de l'Université de Princeton, a fait un exposé intéressant sur la composition des planètes du système solaire. D'après lui, les éléments chimiques dont sont formés le Soleil et la Terre, non seulement sont les mêmes, mais sont répartis dans l'un et l'autre corps célestes, suivant les mêmes proportions. Le fait que les matières constituant le Soleil et les planètes sont sensiblement les mêmes était déjà une chose généralement admise, d'autant que les théories cosmographiques sont d'accord pour reconnaître que les planètes sont nées de matières expulsées du Soleil. Mais ce qui présente une nouveauté, c'est la seconde partie de la conclusion, d'après laquelle les éléments chimiques constituant le Soleil et la Terre sont répartis dans les mêmes proportions.

D'énormes quantités de fer, de cobalt, de nickel et d'autres, peut-être moins importants, mais cependant considérables, de platine et d'or se trouvent au sein de la Terre, dans le noyau, si l'on peut dire, le quel noyau est entouré d'«enveloppes» constituées de composés de soufre et de silicate. Si certains éléments chimiques, que le spectroscope nous révèle comme étant particulièrement abondants dans le Soleil, paraissent plus rares dans la Terre, cela est dû au fait qu'ils se trouvent à l'intérieur de notre globe, dans des régions demeurées jusqu'à présent inaccessibles.

Le professeur Russel pense que c'est, pour les habitants de la Terre, une chance providentielle que les masses énormes de fer se soient localisées au centre du globe et non à sa surface, car, dans le cas contraire, ces masses auraient soustrait à l'atmosphère tout l'oxygène nécessaire à la vie des animaux et des végétaux, pour former de l'oxyde de fer.

C'est probablement le phénomène qui s'est produit dans la planète Mars dont les ressources atmosphériques en oxygène paraissent aujourd'hui réduites à de très petites quantités. L'oxygène qui existait primitivement dans Mars s'est graduellement combiné avec le fer de la surface pour former de la rouille, et c'est cette rouille qui donnerait à la planète cette coloration rougeâtre si caractéristique.

QUESTIONS DE LANGUE

« SHIPPER », « SHIPPEUR », « SHIPMENT », « SHIPPAGE ». — Ces anglicismes font surtout partie du vocabulaire de ceux qui, dans les maisons d'affaires et les compagnies de transport, sont préposés à l'emballage et à l'envoi des marchandises. Les termes français correspondants sont expressifs et devraient être à l'honneur dans notre langue commerciale.

EXPÉDIER. — Envoyer des marchandises à destination. Nous n'avons donc pas raison d'employer le mot « shipper » au sens d'expédier quelque chose, ou encore de congédier, renvoyer un employé, lui donner congé, lui donner son compte. Exemples: Veuillez expédier ces trois caisses à MM. St-Cyr Frères. Le patron a congédié le caissier.

On dit très bien: expédier une lettre, c'est-à-dire l'envoyer au destinataire. Ce verbe s'emploie également au sens de faire promptement: expédier une affaire.

EXPÉDITEUR, EXPÉDITRICE. — Marchand, fabricant ou toute autre personne qui expédie des marchandises, une lettre: l'expéditeur a exécuté notre commande avec diligence.

EXPÉDITIONNAIRE. — Employé, commis, chargé d'envoyer des marchandises: l'expéditionnaire a fait erreur en adressant ces ballots à Sorel au lieu de Trois-Rivières.

Il ne faut pas confondre l'expéditionnaire et l'expéditionnaire, celui-ci étant le vendeur, le marchand, et celui-ci l'employé chargé de l'emballage et de l'envoi de la marchandise.

EXPÉDITION. — Action d'envoyer, d'expédier des marchandises par chemin de fer, voiture, bateau, etc.

On dira: faire préparer trois expéditions ou envois, et non « shipments » ou « shipments »; salle ou chambre d'expédition, et non de « shipping »; service des expéditions, et non « département du shipping ».

A leur origine, les expressions anglaises « to ship », « shipping », « shipment », s'employaient pour désigner des envois par bateau. Aujourd'hui, elles ont un sens plus étendu; on en fait un usage courant pour désigner les expéditions par terre et par mer. Les termes anglais servant à exprimer une expédition par terre sont « to forward » et « forwarding ».

APPLICATION BILINGUE

At the time of shipment	Au moment de l'expédition.
Copying clerk	Expéditionnaire.
Do not ship us anything before the 15th proximo	Ne nous expédiez rien avant le 15 prochain.
I did not ship the barrels sooner for lack of time	Je n'ai pas expédié les barils plus tôt, faute de temps.
I have shipped you these goods five days ago	Je vous ai expédié ces marchandises il y a cinq jours.
I rely on the prompt shipment of those goods	Je compte sur la prompte expédition de ces marchandises.
I shall send you shipping instruction	Je vous donnerai des instructions pour l'expédition.
Name and address of the shipper	Nom et adresse de l'expéditeur.
Returned to the shipper (to be)	A retourner à l'expéditeur.
Ship as soon as possible (to)	Expédier le plus promptement possible.
Ship at first opportunity (to)	Expédier à la première occasion.
Ship at once (to)	Expédier immédiatement, tout de suite.
Ship by carload (to)	Expédier par wagon complet.
Ship by express, by fast train (to)	Expédier par grande vitesse, par train rapide.
Ship by first available steamer (to)	Expédier par le premier vapeur ou paquebot.
Ship by freight (to)	Expédier par petite vitesse.
Ship by rail (to)	Expédier par chemin de fer.
Ship cash on delivery or C. O. D. (to)	Expédier contre remboursement ou C.R.
Ship goods by land (to)	Expédier des marchandises par terre.
Ship loose (to)	Expédier en vrac (1).
Ship promptly (to)	Expédier promptement.
Ship without delay (to)	Expédier sans délai.
Ship broker	Courtier maritime.
Shipment, dispatch	Expédition, envoi; envoi par mer.
Shipper	Expéditeur, expéditrice; expéditionnaire.
Shipper's advice	Avis de l'expéditeur.
Shipper's fault	Erreur de l'expéditeur.
Shipper's receipt	Reçu de l'expéditeur.
Shipping agent	Commissionnaire expéditeur; agent maritime.
Shipping bill	Lettre de voiture (chemin de fer); connaissance (bateau); récépissé.
Shipping book	Livre d'expédition.
Shipping department	Service de l'expédition.
Shipping documents	Documents d'expédition.
Shipping port	Port d'embarquement.
Shipping room	Salle d'expédition.
Shipping value	Valeur à l'expédition.
Short shipment	Insuffisance, manque dans l'expédition.
The shipment cannot be conveyed by water	L'expédition ne peut s'effectuer par eau.
The shipment of the 20 cases will take place in eight days	L'expédition des 20 caisses aura lieu dans huit jours.
The two cases were shipped yesterday in perfect condition	Les deux caisses ont été expédiées hier en parfait état.
There has been delay in the shipment. These goods are ready for shipment	Il y a eu retard dans l'expédition. Ces marchandises sont prêtes à être expédiées.
We cannot ship your goods under two weeks	Nous ne pouvons pas expédier vos marchandises avant deux semaines.
We received your wire after the goods were shipped	Nous avons reçu votre télégramme après l'expédition des marchandises.
Withhold shipment (to)	Suspendre l'expédition.

(1) En vrac (du hollandais *wrak*, objet de rebut): cette expression s'applique aux marchandises expédiées par terre ou par mer sans aucune espèce d'emballage: acheter un wagon de choux en vrac. On l'emploie en France pour divers articles: faire un tarif pour des rasoirs en vrac.

Adjudant FRADET

Résurrection américaine...

IL Y A longtemps que le Huron a médité sur le problème angossant du crime et de la société, qu'il a cherché une solution à la question de la rééducation des criminels et surtout à celle de la protection des honnêtes gens. Malgré toutes ses cogitations puissantes, le Huron n'a pas réussi à découvrir une formule satisfaisante et surtout praticable. Le vaillant rédacteur-scalpeur-philosophe a donc abandonné ses recherches sociales sur ce délicat sujet, mais sans pour cela cesser de s'y intéresser.

Jusqu'à l'heure actuelle, le Huron n'a jamais vu, sauf dans les livres sentimentaux et bébêtes, un forçat se fit racheté. Peut-être faut-il rendre le pénitencier responsable de ce déplorable état de chose. Peut-être doit-on rejeter cette responsabilité sur la nature même de l'homme. Peu importe: un forçat qui se réhabilite par lui-même, c'est aussi difficile à trouver qu'un homme honnête chez les politiciens ou chez... n'insistons pas.

Le bon Rousseau (le défunt J.-J.) doit mal dormir dans sa tombe, lui qui affirmait si sottement que l'homme est naturellement bon, alors qu'il n'est qu'un carnassier qui cherche à dévorer son voisin le plus faible. Mais à la lecture de certaines dépêches de presse venant, bien entendu, des Etats-Désossés, les successeurs de Jean-Jacques vont certainement entonner un péan en l'honneur de sa théorie désuète.

Nul n'ignore que les Etats-Désossés du XXe siècle sont le dernier pays des merveilles. Tout y est possible et rien n'y est impossible. Cette contrée possède un enviable record de records. Il serait impossible de les énumérer; depuis le record de l'ingestion, dans un temps déterminé, de « hot-dogs » à la moutarde ou au ketchup jusqu'à celui des faillites, des découvertes incroyables mais vraies, la liste est infiniment longue. Tous les jours, aux Etats-Désossés, quelqu'un bat quelque nouveau record. Toutes les semaines, il vient de ce pays quelques nouvelles extraordinaires: l'arrestation de Bruno Hauptmann, la campagne contre le gangstérisme, le retour de la prospérité, la victoire de la Nira, la défaite de la Nira, la renaissance de la Nira, l'ouverture de l'université qui ne seront pas exclusivement sportives, et bien d'autres choses encore.

Tous ces records sont beaux. Cependant, il en est un qui les dépasse: celui de la résurrection toute tolstoïenne de deux forçats yankees.

Les frères Boggs, héros éphémères puisque l'on ne parle déjà plus d'eux, sortent du pénitencier où ils ont passé dix ans de leur existence à la suite d'une condamnation pour meurtre. Ils en sortent avec de l'argent plein leur poche, des diplômes, une réputation, et que sais-je encore. Les deux ex-forçats ont profité de leur séjour entre quatre murs: l'un a gagné quinze ou seize cents dollars par an à faire de la

Un insecte curieux

C'est sans aucun doute la « corisa estriada », hémiptère aquatique que l'on rencontre dans les lacs du Mexique et dont les œufs, comestibles, sont utilisés par les indigènes pour confectionner des galettes et autres pâtisseries très appréciées.

Cet insecte dépose ses œufs dans les joncs des rives. A l'époque de la ponte, les pêcheurs d'œufs, pour faciliter la récolte, disposent près des berges des sortes de fagots faits de joncs, qu'ils n'ont qu'à retirer quelques jours plus tard. Après les avoir fait sécher au soleil, ils en font tomber, par un procédé rustique, les œufs qui sont recueillis, séchés, mis en sacs et vendus au marché. Les galettes qu'en fabriquent les gens du pays sont, dit-on, très savoureuses et leur goût, bien que légèrement acide, rappelle celui du poisson.

publicité, l'autre a suivi des cours par correspondance et obtenu plus de diplômes qu'un bon élève n'en amasserait en vingt ans. Il sort même de prison bachelier, probablement satisfait.

Le Huron sera le dernier à condamner l'activité de ces deux hommes qui ont vraisemblablement du poil aux pattes, sinon dans la main. Il ne déplore pas qu'on leur ait laissé une liberté relative, puisqu'elle a servi à quelque chose. Mais il se demande si les facilités d'existence que l'on offre aux forçats américains ne sont pas désastreuses en fin de compte. Pour deux Boggs qui se sauvent eux-mêmes, combien de forçats ne cherchent qu'à se sauver... du pénitencier?

Le HURON

Programmes

Il s'agit de ceux qu'on distribue au concert. Il n'est pas indifférent qu'on en ait ou qu'on n'en ait pas, qu'ils soient bien ou mal faits. Il arrive trop souvent qu'on les imprime en nombre insuffisant, de sorte que plusieurs personnes sont forcées de s'en passer. Il n'est pourtant pas difficile de prévoir la quantité nécessaire: on n'a qu'à commander proportionnellement au nombre des places. La vente des billets peut souvent servir d'indice. En tout cas, il faut faire en sorte qu'il y ait un programme au moins pour chaque groupe de personnes et autant que possible pour chaque personne. Rien n'est plus désagréable que de ne pouvoir suivre ce qui se joue; on aime aussi quelquefois écrire ses réflexions sur les programmes, car ceux-ci constituent des souvenirs, autant que des documents.

Il importe que les programmes soient bien faits. Selon la plus ou moins grande abondance des renseignements qu'on y trouve, ils aident plus ou moins à l'intelligence des œuvres exécutées. Celles-ci, leurs auteurs, leurs interprètes, voilà les points essentiels sur lesquels il convient de fournir des indications à la fois aussi complètes et aussi brèves que possible. On fait ainsi peu à peu l'éducation du public et, en l'initiant à la musique, on lui en donne le goût.

Au premier concert symphonique de Montréal, qui a remporté avant-hier soir un si grand succès, on a semblé, un moment, manquer de programmes; on a pu heureusement satisfaire tout le monde. Tant mieux, car ces programmes étaient un modèle du genre. On y indiquait d'abord, comme il convenait, l'origine des *Concerts Symphoniques* et le nom de ceux qui, à des titres divers, ont permis à la nouvelle association de voir le jour.

Quant au programme proprement dit, il comprenait, outre la nomenclature des œuvres, d'intéressants commentaires sur chacune d'elles et des détails biographiques sur le chef d'orchestre et le pianiste. Venait en dernier lieu la liste des membres de l'Orchestre. Point de réclame déplacé. Quant à la présentation, sans être luxueuse, elle était de fort bon goût. Le dessin en a d'ailleurs été exécuté par M. Jean-Charles Faucher, auteur de la décoration murale qui orne la scène de l'Auditorium et dont M. René Chicoine a fait la critique dans l'ORDRE du 12 décembre dernier.

Tous les directeurs de spectacles et de concerts devraient s'inspirer de cette formule, qui est excellente.

Jean-Claude MARTIN

Théâtre de Sa Majesté
CETTE SEMAINE SEULEMENT
Lucienne Boyer
ET SA TROUPE

Un succès sans précédent
Soleil orchestre, 82,25, 82,25, 82,25;
Halcion, 82,25, 82,25, 81,70; 2e halcion, 81,70, 81,15; Jokers de 6 sièges, 82,25;
Matinée (mer. et sam.), orchestre, 82,25, 81,70; halcion, 82,25, 81,70, 81,15;
M. Paul Fradet, 82,25, 82,25; Jokers de 6 sièges, 81,50. Toutes taxes comprises.

La place de la musique dans l'enseignement

Causerie irradiée du poste C K A C, le 8 janvier, dans la série de l'«Heure de la Province», dirigée par M. Edouard Montpetit

Mais je m'arrête, de peur d'être accusé de vouloir trop vivifier la vieille pédagogie. Folie, l'art à l'école! Il y a des folies dont on voudrait être capable. Appelez-les folie de la Croix, folie de la Science, folie de l'Art.

Gardons-nous des exagérations de certains savants. Il n'y a pas antagonisme entre l'art et l'industrie moderne, entre l'esprit scientifique et l'imagination et le sentiment; et je me refuse à croire que la musique s'éloignera à jamais de nous, comme Lohengrin emporté par ses cygnes.

La musique, comme la science, est une interprétation du monde, mais une interprétation qui n'est pas limitée à une faculté, et qui embrasse l'homme tout entier. Entre le cœur humain et les choses existe une nécessaire harmonie. L'artiste prend conscience de cette harmonie et reste, tout autant que le savant, dans le vrai.

Parce que Newton a détruit la poésie de l'arc-en-ciel en le réduisant

à un prisme, a-t-il détruit la poésie des choses et empêché que la vue du ciel excite en nous une inquiétude mystique? Le savant cherche à dissiper nos inquiétudes, à répondre à nos interrogations; et pourtant l'âme humaine ne cherche-t-elle pas toujours, après Musset, à briser la voûte des cieux afin que Dieu réponde à son appel? Le poète nous soulève par son interrogation même, et souvent le musicien nous laisse sur la note sensible dans je ne sais quelle anxiété (Guyau).

Bien plus que le poète ou l'artiste, l'homme de science « a vu le mur qui borne son esprit ». Que de mystères sur sa route! Que d'obscurités qui enveloppent le fond des choses! Arrivé, par exemple, au mystère métaphysique, réduit à l'impuissance, le savant lui-même, selon l'élégante expression de Claude Bernard, se laisse « bercer au vent de l'inconnu, dans les subtilités de l'ignorance ».

Au reste, un coup d'œil sur le

monde nous fait vite constater que l'art est bien vivant et n'entend pas se laisser éclipser par sa sœur cadette, la science.

Admettons que certains peuples, comme certains individus, n'ont pas su, dans le passé, élargir la conception de leur activité humaine au delà de l'industrie et du commerce, tels les Tyriens et les Carthaginois. Est-ce à dire, pour cela, que d'autres pays n'eurent pas des buts plus louables?

Les Grecs n'ont-ils pas excellé dans les arts pratiques et dans le grand Art? Les Romains, éblouis par la beauté plastique et la pureté immobile des formes grecques, n'ont-ils pas en fondant un empire gardé « au fond des yeux l'infini des pensées »?

De nos jours, les Anglais n'ont-ils pas créé l'industrie moderne et suscité avec Shakespeare et Byron la poésie moderne? Les Allemands épris de chimie, de physique et de philosophie, vulgarisateurs de découvertes scientifiques, ont-ils éteint en l'âme de leurs artistes l'élan vers la beauté musicale? Les Français, êtres de mesure et d'équilibre, n'ont-ils pas cru que la science moderne sera capable un jour de rajourner l'Art? Ils ne prennent pas Renan au sérieux quand il affirme que dans une couple de siècles la musique sera une chose du passé.

L'idée mélodique changera avec

l'état intellectuel et moral de l'homme. Bach, Haendel, Haydn, n'ont pas exprimé leurs sentiments à la manière d'un Chopin, d'un Schumann ou d'un Berlioz, d'un Debussy ou d'un Ravel. Nous ne pouvons plus nous contenter d'une mélodie simple avec accompagnement à variations; nous devenons plus sensibles à la langue des nuances. Sans avoir l'oreille fine de la déesse Armide, qui entendait croître l'herbe, nous possédons une oreille plus délicate que du temps des « airs à roulaides ».

En notre province, nous nous méfions à la fois des puissances de la science et de l'attrait que l'art exerce sur notre âme latine. Nous ne prenons pas parti, mais un jour viendra où nous saurons concilier le domaine de la pensée abstraite et celui de l'imagination et du sentiment. Nous serons attirés tout ensemble par les idées universelles du savoir et par les émotions qu'elles excitent; et dans une certaine mesure, croyons-nous, la science sera en quelque sorte poétique et, comme dirait Schiller, « musicale ». Au foyer canadien, la fourmi, plus humaine qu'au temps de LaFontaine, partagera « mouche et vermisseau » et dansera avec la cigale.

La musique fera ce miracle d'humaniser les vivants en créant chez eux de la sympathie.

L'art prolonge l'action de la reli-

gion, de la métaphysique et de la morale; je me demande même si l'art n'est pas un moyen de concorde fraternelle plus puissant que les autres. Penser de la même manière, c'est beaucoup, certes, mais ce n'est pas encore suffisant pour nous forcer à vouloir de la même manière. Ce qui importe pour l'union des volontés, c'est de nous faire sentir tous de la même manière; et c'est le miracle que l'art accomplit.

Nous avons l'appétit de la belle musique. A quoi devons-nous ce besoin du Beau? Nous avons été persécutés, nous avons eu une vie mouvementée, dramatique. Souvent, au cours des deux derniers siècles, nos pères, qui furent des artistes, ont dû se repaître sur eux-mêmes, se recueillir. Ils ont prié, ils ont tendu leur volonté vers un même but, et, si je ne m'abuse, la chanson, la bonne chanson d'autrefois, a soutenu leur entêtement à demeurer français.

Je ne puis croire que notre jeune peuple ne présente son avenir. Il porte à son front, comme certaines tribus de l'Afrique, une étoile qu'il y a incrustée lui-même.

Souffrez que je vous raconte en terminant une légende japonaise. La déesse de la Lumière s'était que- rillée avec le dieu du Jour, son mari, puis s'était retirée de très mauvaise humeur dans une grotte. Elle boudait. Pendant qu'elle était dans la grotte le

monde était plongé dans l'obscurité. La bouderie se prolonge, la tristesse pèse sur notre planète. Un jeune dieu plante en terre son arc, dont la corde se trouve tendue. Il la pince: un son, une musique naît; en même temps une jeune déesse, devant son intention, rythme par des mouvements les sons qu'il tire de son arc bandé. Le charme créé par la musique et la danse fut si grand que la déesse de la Lumière, malgré sa bouderie, sortit de sa grotte. Ainsi le jour fut rendu à l'univers entier grâce à la musique.

S'il vous arrive de réfléchir sur la quotidienneté de la vie, sur ses progrès matériels, sur ses reculs moraux et artistiques; si vous déplorez l'indifférence du peuple canadien qui aime la belle musique et se refuse la joie de la comprendre; si vous plaignez la technique du savant qui ignore la vraie richesse, celle où il entre beaucoup d'amour et beaucoup d'enthousiasme; si vous êtes tristes et désespérément tristes; c'est que l'âme de la déesse boudait. Pincez la corde de votre lyre, et dans vos âmes viendra la lumière.

Adalard LEDUC,
avocat, professeur à
l'Université de Montréal,
FIN

La maison Birks a récemment fusionné en un seul rayon celui des articles religieux et celui des objets du culte sous la direction de M. Paul Fradet, 82, 82, 82, 82, 82, 82, 1240, Square Phillips, Tél.: LA 2121. (F-8)